

CONTRAT D'EXPLOITATION DE DISTRIBUTEUR**Entre les soussignés**

La Société TOP SEC EQUIPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 475 860 Euros dont le siège social est 19 rue de la Baignade 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 430 113 589, représentée par son Représentant Légal,

Ci-après dénommée « le Fournisseur »

D'une part,

ET

La Ville de Royan

Hotel de Ville - 80 Avenue de Pontailac – CS n°80218 - 17200 ROYAN
Représentée par son Maire, M. Patrick MARENGO,

Ci-après dénommée le Client

D'autre part,

Coordonnées du référent :

Nom : Dominique DEFAUT

Fonction : Directeur Piscine / Directeur Sports

Téléphone : 05.46.39.56.54

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

I - Le Client accepte dans son établissement défini dans l'article 1 l'installation et la gestion d'un ou des distributeur(s) automatique(s) d'accessoires de piscine à usage du public.

II – Le Client concède au Fournisseur qui l'accepte, l'exclusivité de l'installation, de la gestion et de l'exploitation des distributeurs permettant la vente d'accessoires de piscine, ainsi que l'exclusivité de la vente d'articles de natation dans le ou les établissement (s) désigné (s) dans l'article 1

ARTICLE 1 – INSTALLATION

1.1. Le(s) appareil(s) aux normes CE sont installés aux frais du Fournisseur au(x) lieu(x) défini(s) ci-après (coordonnées complètes : adresse + téléphone).

Nom du site	Adresse + coordonnées	Régl.	Fréq. annuelle	Sais.	
Piscine municipale de Royan	1 Boulevard Georges Clémenceau 17200 Royan Tel : 05 46 05 67 70	BNO	70 000	Perm.	X
		BNOS		Eté.	
		BO		X	

Le branchement électrique, ainsi qu'une prise de courant sont fournis gracieusement par le Client. Le(s) appareil(s) ne pourra(ront) être déplacé(s) que par le personnel du Fournisseur.

1.2. Pendant la période nécessaire au montage, le Fournisseur sera responsable des dommages matériels résultant des opérations de montage ; il déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant la responsabilité civile encourue.

1.3. Le Client s'engage à informer régulièrement TOPSEC Equipement sur les Etablissements qu'elle gère ou gèrera (paragraphe 1.1). Tout nouvel Etablissement entrera automatiquement dans le cadre du présent Contrat, sauf en cas de refus justifié par le Client.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE L'EQUIPEMENT

2.1. Le Client s'engage à ne pas empêcher le fonctionnement et l'accès du ou des appareils à ses usagers pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

2.2. Le client s'engage à ne pas modifier l'installation de ou des l'appareil(s) ni l'appareil lui même sans avoir obtenu l'accord préalable du Fournisseur.

2.3. L'appareil fonctionnera par l'introduction de pièces de monnaie à l'endroit indiqué sur la notice d'utilisation apposée sur l'appareil.

2.4. Un monnayeur et un accepteur de billets seront installés par le Fournisseur sur chaque appareil.

2.5. Ces Monnayeurs seront relevés par le Fournisseur et les recettes pourront le cas échéant être communiquées au client.

2.6. Les recettes générées par l'appareil bénéficieront au Fournisseur.

2.7 Le fournisseur s'engage à payer annuellement un forfait de 200 € TTC au client.

2.8. Le fournisseur présentera un état annuel précisant le montant total des recettes générées par l'appareil.

2.9. Les recettes seront reversées à l'ordre du /de : Centre des Finances Publiques
Dont les coordonnées sont : 1 rue des Comorans. 17200 Royan

Coordonnées Bancaire : IBAN BIC.....

ARTICLE 3 – DUREE

3.1. Le présent contrat est conclu pour une durée initiale de **2 ans** renouvelable.

3.2. Au-delà, il pourra se poursuivre par tacite reconduction pour une période de 2ans.

3.3. Le présent contrat prend effet le jour de l'installation du ou des appareil(s).

ARTICLE 4 : GESTION

4.1. L'approvisionnement des appareils est assuré aussi souvent que nécessaire par le Fournisseur qui s'engage, en contrepartie à ne placer dans les distributeurs que des produits de première qualité.

.2. Le Fournisseur prend à sa charge les frais d'entretien, de réparation et d'hygiène des appareils. Le Client devra informer, dès qu'il en a connaissance, le Fournisseur de toute anomalie survenue sur les appareils.

4.3. Le Fournisseur aura libre accès aux appareils pendant les heures d'ouverture des locaux ; en contrepartie, il devra prendre connaissance des règlements intérieurs de l'établissement et les respecter.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

5.1. Le Fournisseur s'engage à effectuer ou faire effectuer sur les appareils les visites périodiques qu'impose la réglementation de sécurité applicable à ces derniers.

5.2. Le Fournisseur assumera la charge des réparations entraînées par l'usage normal de l'appareil 48 heures après avoir été prévenu par le Client, et à défaut de pouvoir réparer l'appareil, le Fournisseur s'engage à changer l'appareil.

5.3. Le Fournisseur s'engage à respecter et à appliquer les conditions générales d'achat du client jointes au présent en annexe.

ARTICLE 6 – PROPRIETE

6.1. L' ou les appareil(s) mis à la disposition du Client reste(nt) la propriété exclusive du Fournisseur.

6.2. En conséquence, le Client s'engage à respecter ou à faire respecter, en toute occasion, ce droit de propriété.

6.3. Le Client s'interdit à titre gracieux ou à titre onéreux de céder, prêter, sous-louer, nantir ou donner en gage ledit appareil.

6.4. Plus généralement, il ne peut céder, en toute ou partie, aucun droit qu'il détient au titre des présentes, sauf autorisation écrite et préalable du Fournisseur.

6.5. Le Client s'engage en outre à porter à la connaissance de tout créancier qui aurait inscrit ou qui voudrait inscrire sur son fonds de commerce tout gage, nantissement ou privilège quelconque, le droit de propriété du Fournisseur sur l'appareil.

6.6. En cas de vol, d'immobilisation, de tentative de saisie, de réquisition, de confiscation, comme de toute revendication quelconque, implicite ou explicite, le Client devra en informer le Fournisseur dans un délai de 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception, ou le cas échéant, faire connaître le droit de propriété du Fournisseur et obtenir la récupération ou la mainlevée à ses frais exclusifs, de telle manière que le Fournisseur puisse faire valoir son droit de propriété.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE ET ASSURANCES

7.1. Les dommages causés par l'appareil s'entendent des dommages causés à des tiers, des dommages au personnel et des dommages à l'ensemble des biens propres au Client.

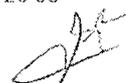
7.2. La responsabilité du Client ne sera pas engagée s'il s'avère que lesdits dommages résultent d'un dysfonctionnement qu'elle qu'en soit la nature.

7.3. Une information préalable devra être effectuée par télécopie dans les 24 heures du dommage.

7.4. Si l'appareil fait l'objet de dégradations ou de vandalisme, le Fournisseur se réserve le droit de retirer le ou les appareils sans préavis.

ARTICLE 8 – RESILIATION / DENONCIATION

Le non-respect de l'une des clauses du présent contrat peut entraîner sa résiliation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Toutefois, les deux parties s'engagent à faire tout leur possible pour régler tout litige à l'amiable.



ARTICLE 9 – RESTITUTION DU MATERIEL

9.1. Le Fournisseur assumera les frais consécutifs au démontage ainsi qu'au transport de l'appareil en vue de sa restitution.

ARTICLES 10 – PUBLICITE

Le Client s'engage à autoriser le Fournisseur à apposer ou diffuser sur le distributeur, la publicité de son choix en dehors de toutes publicités ayant trait à l'alcool, au tabac et de toutes publicités tendancieuses.

ARTICLES 11 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels se composent du présent contrat et des conditions générales d'achat du client.

ARTICLE 12 – LITIGE

Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties, de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Vitry Sur Seine
Le : 12/03/2018

En 2 exemplaires originaux

Jean-Paul CLECH
Premier Adjoint

Pour le Fournisseur

Nom THOMAS LEFAUCHOUX
Fonction: DIRECTEUR COMMERCIAL

Signature + tampon

Pour le Client

Nom
Fonction:

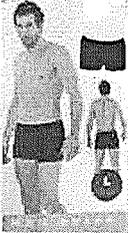
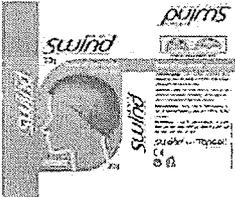
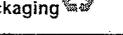
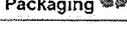
Signature + tampon



**TOPSEC
ÉQUIPEMENT**

Distribution Automatique d'Articles de Natation
9 rue de la Baignade 94400 Vitry-sur-Seine
Tél : 01 58 68 20 50 - Fax : 01 58 68 20 03
Créteil 430 113 589 www.topsec-equipement.com

ANNEXE : LISTE DES TARIFS PARTIQUES DANS LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE

DESIGNATION DES ARTICLES	MODELES	PRIX VENTE TTC	CONDITIONNEMENT
Maillot Femme Aquagym 	<ul style="list-style-type: none"> Tailles : S – M – L – XL – XXL Modèle noir avec bretelles rose 80% Polyester / 20% Elasthanne 	15 €	Packaging individuel sous zipper MARQUE : SWIND  
Maillot Fille Sport	<ul style="list-style-type: none"> Tailles : 8/10 ; 10/12 ; 12/14 Modèle noir avec bretelles rose 80% Polyester – 20 % élasthanne 	10 €	
Boxer Homme	<ul style="list-style-type: none"> Tailles : S – M – L – XL – XXL Modèle noir avec pipping orange et gris 80% Polyester – 20 % élasthanne 	13 €	
Maillot Homme	<ul style="list-style-type: none"> Tailles : M-L-XL Modèle noir avec pipping orange et gris 80% Polyester / 20% élasthanne 	10 €	
Maillot Garçon	<ul style="list-style-type: none"> Tailles : 4/6 ; 6/8 Modèle noir et bleu 80% Polyester / 20% élasthanne 	10 €	
Boxer Garçon	<ul style="list-style-type: none"> Tailles : 4/6 ; 6/8 ; 8/10 ; 10/12 ; 12/14 Modèle noir avec pipping orange et gris 80% Polyester / 20% élasthanne 	10 €	
Bonnet tissu Bébé 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle : bleu nuit 100% polyester double épaisseur Elastique renforcé / Confort 	3,50 €	Packaging individuel Sous Box cartonné recyclable MARQUE : SWIND 
Bonnet tissu enfant 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle : blanc/bleu nuit 100% polyester double épaisseur Elastique renforcé / Confort 	3,50 €	
Bonnet Poisson 	<ul style="list-style-type: none"> 2 modèles : bleu, orange - Epaisseur : 44 gr 100% silicone Etanche et résistant 	4 €	
Bonnet tissu adulte 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle : bleu nuit/blanc 100% polyester double épaisseur Elastique renforcé 	3,50 €	
Bonnet latex 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle : noir - Epaisseur : 25g Etanche 	2 €	
Bonnet silicone 33 g 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle : bleu - Epaisseur 33g 100% silicone Etanche et résistant 	3 €	
Bonnet Maille Enduite 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle : noir 92% polyester et 8% élasthanne Tissu imperméable Confort et waterproof 	6 €	
Lunettes Standard Enfant	<ul style="list-style-type: none"> Contour des yeux et élastique en silicone hypoallergénique Traitement Anti UV – Antibuée Pont de nez réglable à crans 	5 €	
Lunettes Entraînement Enfant	<ul style="list-style-type: none"> Contour des yeux et élastique en silicone hypoallergénique Traitement Anti UV – Anti-buée Lunette en monobloc, Serrage rapide de côté « easy clip » 	7 €	
Lunettes Standard Adulte	<ul style="list-style-type: none"> Contour des yeux et élastique en silicone hypoallergénique Traitement Anti UV – Antibuée Pont de nez réglable à crans 	7 €	
Lunettes Entraînement Adulte	<ul style="list-style-type: none"> Contour des yeux et élastique en silicone hypoallergénique Traitement Anti UV – Anti-buée Lunette en monobloc, Serrage rapide de côté « easy clip » 	9 €	
Lunettes Compétition Adulte	<ul style="list-style-type: none"> Verre PC Miroir / Anti UV – Antibuée Contour des yeux et élastique en silicone hypoallergénique Pont de nez réglable S,M,L 	10 €	
Lunette Masque Enfant	<ul style="list-style-type: none"> Antibuée / Anti- UV - Vision à 180° Contour des yeux et élastique en silicone hypoallergénique Grand confort du nageur Serrage rapide de côté : « easy clip » 	10 €	
Lunette Masque adulte	<ul style="list-style-type: none"> Antibuée / Anti- UV - Vision à 180° Contour des yeux et élastique en silicone hypoallergénique Grand confort du nageur Serrage rapide de côté : « easy clip » 	14 €	

TOPSEC EQUIPEMENT – 19, rue de la Baignade – 94400 Vitry-sur-Seine – France

www.topsec-equipement.fr - contact@topsec-equipement.fr - Tel +33 (0)1 58 68 20 50 - Fax +33 (0)1 58 68 20 03
 SAS au Capital de 475 860 Euro - RCS Créteil 490 113 589



DESIGNATION DES ARTICLES	MODELES	PRIX VENTE TTC	CONDITIONNEMENT
Pince-nez Packaging 	<ul style="list-style-type: none"> • Silicone & acier inoxydable • Boîtier de rangement 	3 €	MARQUE : SWIND Packaging Individuel Sous Zipper
Bouchons d'oreilles Packaging 	<ul style="list-style-type: none"> • En PVC • Boîtier de rangement 	3 €	
Brassards Medium	<ul style="list-style-type: none"> • En PVC hypoallergénique • Valve anti- rejet d'air / 2 bouées • Poids : 11 Kg – 30 Kg • Normes CE 	5 €	
Brassards Small	<ul style="list-style-type: none"> • En PVC hypoallergénique • Valve anti- rejet d'air / 2 bouées • Poids : 0 Kg – 15 kg • Normes CE 	5 €	
Serviette Micro Fibre	<ul style="list-style-type: none"> • 80 x 60cm / absorbe 26 fois son poids en eau 	5 €	
Gel douche packaging  	<ul style="list-style-type: none"> • 2 en 1 corps & cheveux Gel Corps 47 ml 	1,50 €	MARQUE : SWIND Flacon Individuel en PVC
Couche bébé nageur Garçon/Fille packaging 	<ul style="list-style-type: none"> • Small 7 à 15 kg / Medium 12 à 18 kg • Culotte facile à enfiler, côtés scratch et repositionnables / Ne gonfle pas dans l'eau • Barrières anti-fuites • Dessins Disney Nemo et Dory <p>EMBALLÉ INDIVIDUELLEMENT PAR LE FABRICANT EN SALLE BLANCHE SOUS ATMOSPHERE PROTEGE </p>	2 €	MARQUE : LITTLE SWIMMERS HUGGIES Packaging individuel